

L'ENSEIGNE LA MIEUX NOTEE SUR GOOGLE EN 2025

Le Grand Prix distingue les réseaux de points de vente ou d'agences qui, dans leur secteur d'activité, ont obtenu la meilleure note moyenne sur Google en France entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU GRAND PRIX

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible au Grand Prix, un réseau de points de vente sous enseigne unique doit satisfaire l'ensemble des critères ci-après :

1. Taille minimale du réseau

Le réseau doit comprendre au moins **90 établissements situés en France**.

Exceptions sectorielles :

- Secteur « Grande distribution » : **au moins 500 magasins**.
- Secteur « Banque » : **au moins 1 000 agences**.

2. Conditions d'inclusion des établissements

Seules sont prises en compte les fiches *Google Business Profile* répondant à ces 3 exigences :

- a) Indiquer une adresse incluant à minima un code postal et une commune localisée en France métropolitaine et DROM.
- b) Mentionner une activité correspondant aux critères définis au point 3.
- c) Reprendre le nom exact de l'enseigne à laquelle l'établissement est rattaché.

3. Homogénéité du référencement Google

Au moins **50 % des établissements** du réseau doivent être référencés sur Google avec **la même catégorie d'activité** dans leur fiche *Google Business Profile*.

4. Volume d'avis requis

Le **nombre moyen d'avis par établissement** sur l'année 2025 doit être **strictement supérieur à 6**.

Exception : le secteur « Négoce de matériaux (BTP) » ne fait l'objet d'**aucun seuil minimum**, du fait de la prédominance d'une clientèle professionnelle.

5. Règle spécifique au secteur « GMS »

Les formats suivants sont **exclus** du périmètre de la grande distribution retenu pour le Grand Prix :

- Les « drive » ;
- Les magasins de centre-ville ou de proximité exploités en réseau (ex. : *G20, Franprix, Carrefour City, Carrefour Express, Carrefour Contact, E.Leclerc Relais, My Auchan, Monop'*, etc.).

6. Concurrence sectorielle minimale

Après application des cinq critères précédents, le secteur d'activité concerné doit compter **au moins 4 marques concurrentes** encore éligibles.

RÈGLES DE DÉSIGNATION DES LAURÉATS DU GRAND PRIX

1. Note moyenne minimale

Seuls les réseaux obtenant une note moyenne supérieure à 4,00 peuvent être désignés lauréats dans leur catégorie. Si aucune enseigne n'atteint ce seuil, aucun lauréat ne sera nommé dans le secteur concerné.

2. Gestion des situations d'égalité

Compte tenu :

- Des variations possibles dans la composition des réseaux au cours de l'année (ouvertures, fermetures, changements d'enseigne, fiches obsolètes) ;

- Des ajustements susceptibles d'affecter les avis (suppression ou modification d'avis lors de la période de clôture) ;
- Les règles suivantes s'appliquent pour départager les réseaux dont les notes sont très proches :
- a) La note moyenne est calculée sur deux décimales.
 - b) Une égalité est reconnue lorsque l'écart entre deux notes moyennes est strictement inférieur à 0,5 %. *Exemple : une note moyenne de 4,52 est considérée comme équivalente à une note de 4,54.*
 - c) En cas d'égalité, est déclaré lauréat le réseau présentant le plus grand nombre moyen d'avis par établissement sur l'année.

3. Unicité du lauréat

Il n'est désigné qu'un seul lauréat par secteur d'activité.

REPRESENTATION DU LABEL

Le label se présente ainsi (version 2025 pour l'année 2024) :



Le lauréat est autorisé à reproduire le label qui lui a été décerné sur l'ensemble des supports de communication de son choix (site internet, réseaux sociaux, affiches, plaquettes, signatures e-mail, supports PLV, communiqués de presse, campagnes média, etc.).

Sauf accord exprès et préalable de VASANO SOLUTIONS, le visuel du label ne doit en aucun cas être modifié (couleurs, proportions, typographies, pictogrammes, mentions légales, baseline, etc.).

Ce droit de reproduction est gratuit, accessible et non exclusif.

Dans toute utilisation du label, le lauréat s'engage à :

- Citer de manière lisible et non équivoque le nom complet du label : « Label VASANO – L'ENSEIGNE LA MIEUX NOTÉE SUR GOOGLE » (ou la formulation officielle communiquée par VASANO pour son secteur) ;
- Mentionner systématiquement la marque « VASANO » en tant qu'organisme à l'origine du label (par exemple : « selon l'étude VASANO » ou « d'après le baromètre VASANO des enseignes les mieux notées sur Google »), dans toute communication écrite ou digitale faisant référence au label ;

- Ne pas utiliser le label d'une manière susceptible de créer une confusion sur l'année de récompense, le périmètre étudié (activité, réseau, pays) ou la méthodologie de classement telle que définie par VASANO ;
- S'abstenir de toute utilisation du label susceptible de porter atteinte à l'image de VASANO, de ses études ou de ses partenaires (usage trompeur, comparaisons dénigrant, extrapolation à des domaines non couverts par le classement, etc.).

VASANO SOLUTIONS se réserve le droit :

- De contrôler les usages du label par le lauréat et, le cas échéant, de demander la modification ou la cessation immédiate d'une communication ne respectant pas les présentes conditions ;
- De limiter dans le temps le droit d'usage du label à la période correspondant au millésime de l'étude concernée, et d'exiger la mise à jour ou le retrait du visuel lorsque le lauréat n'est plus détenteur du titre « L'enseigne la mieux notée ».

ENGAGEMENTS DE VASANO

VASANO SOLUTIONS réalise le Grand Prix de L'ENSEIGNE LA MIEUX NOTEE SUR GOOGLE EN 2025 :

- a) Sur la base des fiches Google Business Profile des établissements éligibles.
- b) Dans les règles de l'art quant à leur collecte et à leur rattachement à un réseau.
- c) Sans modifier aucun élément des informations recueillies sur les fiches Google Business Profile.
- d) Sans aucune contrepartie financière ou matérielle de la part des entreprises citées ou d'entités tierces.